COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT HUIT MAI DEUX MIL VINGT ET UN

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN

Le 28 MAI

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER

Ont siégé: Mesdames Elodie RELING, Nadine MAZZA, Anne-Virginie POUSSE, Fabienne TOURAINE, Laurence MEUNIER, Fanny LEBAYLE, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Virginie BLAISON, Eliane BERTIN, Anne-Marie MATHIEU, Renée TORRES et Messieurs Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Jean-Claude JAUNEAU, Olivier BAREILLE, Jean-Claude CORBIN, Jean-Marc CHAPPAZ, Emeric MOREL, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Gilbert BERTRAND, Jacques MEILHON, Marc ZIOLKOWSKI

Pouvoirs:

Mme Monia FAYOLLE donne pouvoir à M. Bernard ROMIER
Mme Christel DECATOIRE donne pouvoir à M. Olivier BAREILLE
Mme Béatrice BOULANGE donne pouvoir à Mme Isabelle SEIGLE-FERRAND
M. Hugues JEANTET donne pouvoir à Mme Renée TORRES
M. Clément PERRIER donne pouvoir à M. Marc ZIOLKOWSKI
Secrétaire de séance : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29 NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 24 NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 5

CONVOCATION EN DATE : 21 mai DATE D'AFFICHAGE : 4 juin

OBJET : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer et déposer la déclaration préalable pour l'installation de mâts d'éclairage du terrain de football

-----n° 2021/054

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2122-21,

VU le Code de l'urbanisme, notamment les articles L421-4 et R421-9,

CONSIDERANT que le projet de création d'un terrain de football en gazon synthétique comprend l'installation de mâts d'éclairage nécessitant le dépôt d'une déclaration préalable,

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer et déposer la déclaration préalable pour l'installation de mâts d'éclairage du terrain de football.
- PRECISE que les crédits correspondants à ces travaux sont inscrits au budget 2021.

FAIT LES: JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

> Bernard ROMJER Maire de Grézieu-la-Varenne